



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Facilitation des démarches des étudiants algériens en France

Question écrite n° 7548

Texte de la question

M. Emmanuel Duplessy attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les pressions exercées sur les étudiants algériens en France et qui nuisent à la réussite de leurs études. Selon un rapport de Campus France sur la mobilité étudiante, les étudiants algériens sont plus de 34 000 en France et représentent près de 8 % des étudiants internationaux recensés sur tout le territoire. Alors que les tensions entre la France et l'Algérie sont croissantes, le Gouvernement a annoncé qu'il souhaitait réexaminer l'accord de 1968 et a également dénoncé la convention de 1980 qui permet aux Algériens de bénéficier de soins financés par la sécurité sociale. Ces annonces créent des incertitudes et des risques concrets pour les étudiants algériens en France : leurs démarches administratives deviennent de plus en plus complexes, ce qui a un impact sur la réussite de leurs études, sur leur santé mentale, mais aussi sur l'attractivité des universités françaises. Plusieurs syndicats étudiants de l'université d'Orléans ont même fait remonter que certains étudiants algériens s'étaient vu refuser le renouvellement de leur titre de séjour, les empêchant ainsi de poursuivre leurs études. Dans ce contexte, il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment le Gouvernement compte faciliter les démarches des étudiants algériens en France afin qu'ils puissent réussir leurs études dans de bonnes conditions et afin de garantir l'attractivité de l'enseignement supérieur français pour les étudiants internationaux.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Duplessy](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7548

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2025](#), page 5050